

Nombre de syndics en exercice	: 12 + 4
Nombre de présents ou représentés	: 07 + 1
Pour	: 07 + 1
Contre	:
Abstention	: /

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT
Séance du 27 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq le 27 février à neuf heures trente, le Syndicat du Canal de Ventavon St Tropez est assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian GALLO.

Etaient présents : René ISNARD, Daniel ROBERT, Christian TROJA, Christian GARCIN, Gérard BARDONNENCHE, Joël CHRISTOPHE (Suppléant),

Etaient absents : Jean Noel NAL, Remy LIEUTIER, Jérôme SAMUEL, Nicolas RICHIER, Jacques MAUREL,

Était excusé et représenté : Bernard NAL (Pouvoir donné à Christian GALLO)

Assistaient sans voix délibérante à la réunion : Vincent de TRUCHIS (Directeur), Richard CHAIX (Responsable administratif et financier)

Secrétaire de séance : Daniel ROBERT.

Objet : Affectation des résultats de l'exercice 2024 à la suite du vote du Compte Financier Unique.

Le conseil syndical s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian GALLO, après avoir approuvé le compte Financier Unique 2024 le même jour.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire

Statuant que le Compte Financier Unique fait apparaître :

• Un excédent de fonctionnement 2024 de :	620 751,11 €
• Un résultat de fonctionnement reporté 2023 de :	4 873 736,91 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé 2024 :	462 468,43 €
• Un déficit d'investissement 2024 :	- 158 282,68 €
• Un report du solde en investissement 2023 de :	- 694 501,81 €
• Un excédent des restes à réaliser de 2024 :	100 500,18 €
Soit un déficit de financement en investissement de 2024 :	-752 284,31 €



Commission Syndicale du 27 février 2025

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

Résultat global au 31/12/2024		4 641 703,53 €
• Affectation complémentaire en réserve (1068)		752 284,31 €
• Résultat reporté en fonctionnement (002)	Excédent de	4 742 203,71 €
• Résultat d'investissement reporté (001)	Déficit de	- 852 784,49 €

Une feuille d'émargement signée des membres présents et représentés est annexée au registre des délibérations.

Ainsi fait et délibéré à Gap, les jours, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance

Daniel ROBERT



Certifiée et rendue exécutoire,
Le Président,

Christian GALLO



AGEDI Dépôt PREFECTURE DE GAP
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 11/03/2025 005-200040335-20250311-AR_12_2025-BF